

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Régularisation foncière du mail des Argentières rue Guido Massoneri - Acquisition foncière

Monsieur PRIBETICH expose :

L'acquisition foncière prévue à titre gratuit dans le cadre du permis de construire de la résidence du Clos des Argentières délivré par arrêté municipal du 23/01/1986, et approuvée par délibération du Conseil Municipal le 27/10/1986, n'a pas été ratifiée par acte notarié, en l'absence d'une décision de l'assemblée générale des copropriétaires.

Aujourd'hui, la copropriété souhaitant se clore en limite des aménagements réalisés par la Ville et entretenus par les services municipaux, et après la décision de l'assemblée générale approuvant la

cession au profit de la Ville, il est proposé de procéder à la régularisation foncière du mail piétonnier cadastré section BW n°677, moyennant l'euro symbolique. Cette acquisition sera également incorporée dans le domaine public communal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - dans le cadre de la régularisation foncière du mail piétonnier des Argentières, décider l'acquisition sur la copropriété de la résidence « Le clos des Argentières », d'une parcelle de terrain aménagée cadastrée section BW n°677, d'une superficie de 984 m², moyennant l'euro symbolique ;
- 2 - décider d'incorporer cette acquisition dans le domaine public communal ;
- 3 – autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ